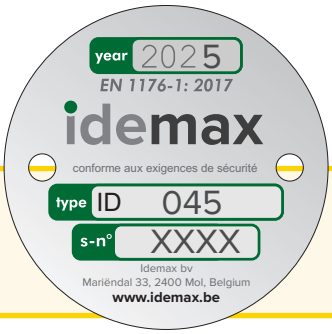
idemax®



Manuel d'utilisation de l'article n° ID045

" Piquet massif avec 2 gouvernails"

(version 06/07/26)

Tranche d'âge prévue : 1 à 12 ans

Hauteur de chute maximale : <60 cm

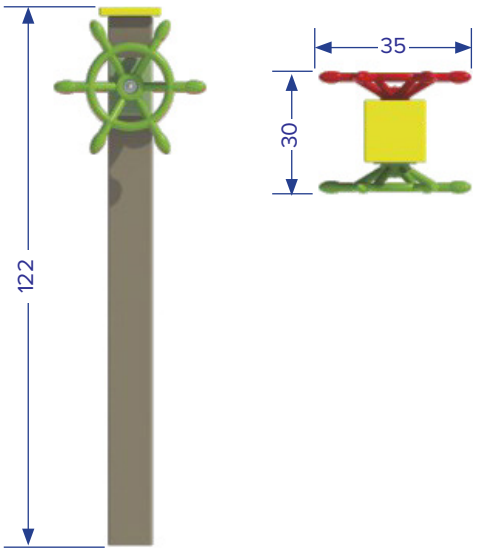
La version la plus récente figure toujours sur manuals.idemax.be

Cet équipement de jeu est certifié TÜV.



modèle	afm. L x l x H poids
ID045-000000-MC	35 x 30 x 122 cm ± 9 kg





Montage

Le jeu est livré prêt à l'emploi. Il ne nécessite aucun montage, mais doit être ancré dans le sol.

Matériaux

- Piquet massif en plastique recyclé (PE), teintés dans la masse
- Vis et chevilles en inox
- Panneaux nouveaux (PE)
- Gouvernails en PP vert et rouge avec axe rotatif.

Entretien

L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout . Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Aspergez avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.

Ne jamais peindre ni lasurer le plastique : cela n'a aucun intérêt en matière de protection et l'adhérence sera en outre très mauvaise.

Instruction de contrôle

Contrôle visuel:
Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement:
Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi:
Chaque année

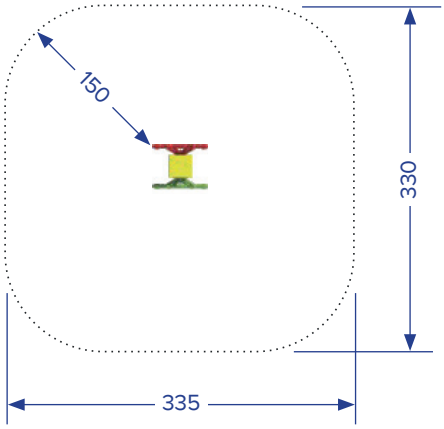
Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments sont bien fixés ?
- Gouvernails toujours bien fixés ?
- Eléments déserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- Vis déserrées et saillantes?
- L'ancrage dans le sol est toujours en bon état ?
- Signes de vandalisme ?
- Jeu dans les gouvernails ?

Utilisez des éléments originaux Idemax pour la réparation éventuelle, pour garantir la validité du certificat TÜV.

Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour du train. Les zones de sécurité de ces équipements peuvent se chevaucher.



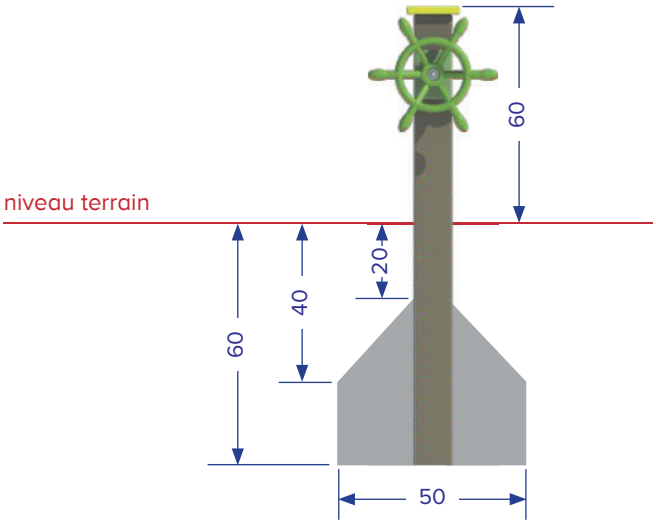
Sol amortissant facultatif

La hauteur de chute libre de l'équipement est inférieure à 60 cm. L'équipement peut également être enterré dans un sol dur.
Voir ci-dessous concernant l'ancrage dans un matériau meuble (sable, écorces, etc.).

Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

Ancrage

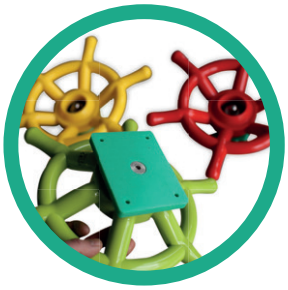
L'ancrage se fait comme illustré ici, avec une fondation conique en sable stabilisé. A enfouir jusqu'au tiret.





Remplacement gouvernails

Le mécanisme en plastique des gouvernails est sujet à l'usure s'il est utilisé intensivement. L'usure du gouvernail et autres éléments en plastique, créant du jeu, implique la possibilité de devoir remplacer ces éléments usés.
Le gouvernail ne risque pas de se détacher de la platine verte en plastique parce que l'écrou borgne est consolidé (collé) sur l'axe métallique. Le remplacement du gouvernail est pourtant facile en dévissant la platine verte avec le gouvernail du piquet et en vissant un nouveau gouvernail.









Référentiel

Sécurité et normes

Certification de conformité

Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.

Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.
Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.

Sol amortissant non requis



La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.
Note : En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.

Sol amortissant requis



Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur.
Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

Ancrage

Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.

Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.

Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.

A creuser

Ancrage dans le sol.
Le jeux ou le moblier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

Montage et mobilité

Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.

Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.

Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.

Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

a. ayant une issue mortelle ;
b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
c. conduisant à une hospitalisation immédiate.

TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
Info.be@tuvsud.com

Add value.
Inspire trust.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-011-720304726-03

Selon le Décret 94-699 du 10 août 1994 modifié le 30 septembre 2019 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu.
Cette attestation est publiée par TÜV SÜD Benelux.

Attestation numéro. : Z-F-26-08-5010797276-011-720304726-03
Dossier numéro: 720304726-03
Concerne : Piquet massif avec 2 gouvernails



Référence:	numéro de type:	ID045
	numéro de série:	-
Numéro du rapport:		P-NL-25-11-720304726-03-01rev1
Certification		Certification de type
Basé sur les critères d'évaluation des normes:		EN 1176-1:2017+A1 :2023
Propriétaire:		Idemax bvba
Adresse propriétaire:		Achterbos 72, 2400 Mol
Catégorie d'équipement aire de jeu:		Jeu d'imagination
Fabricant		Idemax bvba
Année de fabrication:		àpd 2026
Fournisseur :		Idemax bvba
Année de livraison:		àpd 2026
Date de l'inspection:		18.11.2025

TÜV SÜD Benelux, Leuvensesteenweg 350, B – 3190 Boortmeerbeek déclare que l'équipement susmentionné est conforme aux exigences de fabrication énoncées dans le Décret 94-699 du 10 août 1994.

Boortmeerbeek, le 06.10.2026

Nom: Astrid De Beukelaer
Function: Expert Playground Equipment
Le certificat digital est la version originale

TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
Info.be@tuvsud.com

Add value.
Inspire trust.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-011-720304726-03

ANNEXE 1

Description du produit : Piquet massif avec 2 gouvernails

Dimensions (L x l x h) : env 35 x 30 x 60 cm
Haute de chute :< 60 cm

Applications et limitations

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des équipements sont obligatoires, afin de maintenir les équipements en bon état.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

TÜV SÜD Benelux doit être informé sans délai de toute modification ou réparation qui pourrait affecter la sécurité ou la santé des personnes.

Fin du certificat